Êtes-vous sûre d'avoir tout essayé ?

« Rien ne m'a soulagé et, cependant j'ai tout pris ! » Réflexion décourageâ de pauvres malades qui, effectivement, ont absorbé en vain tous les médicaments qu'on leur a recommandés, mais n'ont jamais pensé ou, plus souvent encore, n'ont jamais voulu prendre tel médicament, parce qu'on en parle dans les journaux. Cependant, quand on parle d'un médicament depuis trente ans, comme c'est le cas pour les Pilules Pink, il faut vraiment que ce médicament ait fait ses preuves. C'est pourquoi les malades, atteints d'une affection consécutive à l'appauvrissement du sang ou à l'affaiblissement du système nerveux, ne peuvent pas dire qu'ils ont tout essayé s'ils n'ont pas essayé les Pilules Pink. Voici qui le prouve :

Mme G. BERTAUX.

« Je viens avec plaisir — écrit Mme Bertaux, demeurant à Beaucharmoy, par Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), témoigner des remarquables résultats que j'ai obtenus avec les Pilules Pink chez ma fille Georgette, âgée de quinze ans. Cette enfant était malade depuis l'âge de six ans. Elle était très anémique, très faible. Je lui avais fait tout prendre, du moins, je le croyais, et rien ne lui avait réussi. On désespérait de la guérir. J'ai eu l'idée de lui faire prendre des Pilules Pink et aujourd'hui, ma fille fait ma joie tant elle est bien portante et forte. »

Les Pilules Pink sont toujours efficacement employées contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête, irrégularités des époques.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 5 fr. 25 la boîte, 29 fr. les 6 boîtes, plus 0 fr. 75 de timbre-taxe par boîte.

ANNECY (Haute-Savoie)

L'IMPÉRIAL PALACE

Situation unique. Tous les Sports
Cuisine renommée

22566

ESSAYEZ CE NOUVEL ALIMENT POUR LA PEAU

ET AYEZ UN JOLI TEINT

En fournissant de précieux éléments nutritifs à la peau et aux tissus, la crème fraîche et l'huile d'olive prédigérées, telles qu'elles sont contenues dans la Crème Tokalon, ont aidé des millions de jeunes filles et de femmes à obtenir une peau claire, fraîche, douce et lisse, des joues fermes et roses et un teint merveilleux. Essayez un pot aujourd'hui et constatez que vous rajeunissez. Un certificat garantissant le succès ou le remboursement de votre argent est donné avec chaque pot de Crème Tokalon. C'est le secret d'un teint merveilleux et de l'aspect jeune de maintes actrices célèbres et étoiles de cinéma. On peut la trouver dans toutes les bonnes maisons.

Note Importante. — Pour obtenir les meilleurs résultats, nous recommandons spécialement l'usage de la Poudre Tokalon à la Mousse de Crème de pair avec celui de la Crème Tokalon. La Mousse de Crème fait adhérer la poudre à la peau, en dépit de la chaleur, du vent, ou du temps pluvieux et, par là même, supprime complètement les nez brillants, les visages gras et luisants et l'ennui de vous poudrer le visage tout le temps. La Mousse de Crème empêche aussi la poudre d'absorber l'humidité naturelle de la peau, de la dessécher et de provoquer des rides et une peau rêche et rugueuse. Etant aérifiée, elle ne contient pas de petites particules dures ou granuleuses pour pénétrer dans les pores de la peau, s'y gonfler et causer, par là même, pores dilatés, points noirs et autres défectuosités de la peau. On peut obtenir la Poudre Tokalon dans toutes les bonnes maisons avec une garantie formelle de succès dans chaque cas, sinon votre argent vous sera remboursé.

ÉTATS-CIVILS

ROUBAIX. — Naissances. — Madeleine Duporteil, rue du Fort, 38. — Blanche Lahioche, rue des Alpes, cour Puls, 8. — Robert Lacroix, rue de Lacroix, 412.

Publications de mariages. — Robert Dumary, employé, rue Sainte-Thérèse, 33, et Iris Rimelis, sans profession, rue du Chevalier-Roland, 6.

ALLIANCES, Bagues, Orfèvrerie et Objets d'Art pour Cadeaux. AU CŒUR D'OR, Roubaix. 19399

Hector Natte, trieur, rue Lacroix, cité Immobilière, 3, et Suzanne Bradt, soigneuse, rue de la Tortue, 1. — Jean Plaisant, couvreur, boulevard de Beaurepaire, cité Planquart, 3, et Yvonne Moors, soigneuse, rue de Condé, 32.

ROBES MARIÉES Belle Jardinière, 4, Pl. Liberté.66824

Décès. — Lucienne Barbot, 16 ans, rue du Caire, 1. — Henri Calandt, 60 ans, rue Lacroix, cour Prouvost, 9. — Gaston Ferrain, 33 ans, rue du Fontenoy, 194. — Edouard Dubois, 55 ans, époux Mulnier, rue de Lannoy, 141. — Denis Picavet, 51 ans, boulevard de Strasbourg, 18, cour Rapsaert, 1. — Emile Dumez, 51 ans, époux Debarge, rue d'Estaing, 26.

WASQUEHAL. — Publication de mariage. — Maurice Vandorpe, tôlier, impasse du Plomeux, et Hélène Ghislain, journalière, à Fiers.

Décès. — Charles Cherreux, 25 ans, rue Bernard-Paillesy, 25. — André Hollebecq, 2 mois ½, cité de la Paix, 19.

WATTRELOS. — Naissance. — André Declercq, rue de Beaulieu, 42.

Publications de mariages. — Pierre Courcet, ajusteur, et Jeanne Lacante, modiste, à Mouscron. — Léonard Barbier, chauffeur d'usine, rue du Virolois, 1, et Marie Ramon, soigneuse, même adresse.

Décès. — Alphonse Fourez, 72 ans, rue des Poilus. — **CYSOING.** — Naissance. — Lydie Masselot, ruelle du Cimetière. — Noël Coupé, chemin du Melchamez.

TOURCOING. — Naissances. — Pierre Vanderschaeghe, rue de Mouvaux, 138. — Lucien Dequick, rue Neuville (Cinquet), 13.

Publications de mariages. — Pierre Van de Ven, tailleur d'habits, rue Motte, 50, et Marie Ceulandt, tricoteuse, rue St-Henri, 8. — Géry Leman, menuisier, rue de Nancy, 17, et Madeleine Tesse cannetière, à Wasquehal.

Mariage. — Henri Cerisier, agent immobilier, et Antoinette Benoit, sans profession, rue W.-Chocquel, 21.

Décès. — Jules Beulque, 54 ans, rue Nationale, 122.

CONVOIS FUNÈBRES

Vous êtes priés d'assister aux funérailles de **Monsieur André HOLLEBECQ**, rappelé à Dieu à l'âge de 2 mois 1/2 lesquelles auront lieu Mercredi 19, à 3 heures, en l'église de Wasquehal. Assemblée rue Delerue, cité de la Paix, 19. La famille reçoit les condoléances à l'issue de la cérémonie religieuse. Inhumation au cimetière de l'Est, à Lille, vers 4 h. 30. Cet avis tiendra lieu de faire part. — De la part de M. et Mme Hollebecq-Duhem, 7, rue Grande-Chaussée, à Lille. 32ed

REMERCIEMENTS

Les familles Tahon et Duthoit, très touchées des marques de sympathie qu'elles ont reçues à la suite du décès de **Monsieur Emile TAHON**, à Marcq-en-Barœul, adressent leurs sincères remerciements aux nombreuses personnes qui ont assisté aux funérailles ou qui, regrettant de ne pouvoir y assister, ont exprimé leurs sentiments de condoléances. 793786d

RELATIONS DE PARIS P. L. M. AVEC LES VILLES D'EAUX ET LES CENTRES DE SÉJOUR DE L'AUVERGNE. — A partir du 15 mai 1926, les relations de Paris P. L. M. avec l'Auvergne seront assurées comme suit : Deux rapides par jour: Puy, Vichy Rapide, avec 1re, 2e classes et wagon-restaurant: Paris, dép. 10 h. 30; Vichy, arr. 16 h. 24; l'autre, toutes classes et wagon-restaurant : Paris, dép. 13 h. 50; Vichy, arr. 19 h. 38. Saint-Etienne, arr. 21 h. 56. — Un express de nuit avec places de luxe, 1re, 2e et 3e classes: Paris, dép. 22 h. 46; Vichy, arr. 5 h. 49; Châtel-Guyon, arr. 7 h. 3; Clermont-Ferrand, arrir. 6 h. 40; Royat, arr. 7 h. 7; Issoire, arr. 7 h. 53; Brioude, arr. 9 h. Correspondance à Clermont-Ferrand (du 22 mai au 30 septembre), et à Issoire (du 1er juin au 25 septembre), avec les autocars P.L.M. pour Saint-Nectaire, Murols, le Lac Chambon et le Mont Dore. — Un 2e express de nuit avec places de luxe, 1re, 2e et 3e classes, plus spécialement adressé aux relations de Paris avec Saint-Etienne: Paris, dép. 22 h. 30; Saint-Etienne, arr. 7 h. 30. — En outre, un express de nuit avec couchettes, 1re, 2e et 3e classes, assurera les relations de Paris P. L. M. avec le Cantal et le Midi: Paris, dép. 20 h. 30; Clermont-Ferrand, arr. 3 h. 50; Issoire-Saint-Nectaire, arr. 4 h. 52; Brioude, arr. 5 h. 50; Saint-Flour, arr. 7 h. 50; Béziers, arr. 15 h. 23; Nîmes, arr. 18 h. 34.

anti-ÉPILEPTIQUE de LIÉGE
Brochure et renseignements : Laboratoires Fayram, Lille

MINET Frères, 6, rue des Manneliers
LILLE. — Tailleurs-Chemisiers R. C. Lille 1559
Vêtements tout faits et sur mesure
Rayon d'Enfants. — Rayon de Sport. 462

BOURSE de PARIS du MARDI 18 MAI 1926

Valeurs	Cours de la veille	Cours du jour
3 %	46.00	44.75
3 % amortissable	61.00	61.05
3 1/2 % amortissable	85.95	—
4 % 1917	44.90	42.90
4 % 1918	44.10	42.15
5 % 1915-1916	54.00	51.25
5 % 1920	72.25	70.55
6 % 1920	65.45	64.10
4 % 1925	92.60	93.35
Bons Trés. 6 % 1922	489.00	482.50
— févr. 1923.	475.00	470.00
— sept. 1923.	473.00	471.00
— 5 % 1924.	436.50	435.00
Crédit National 1919	359.00	350.00
— oblig. 5 % 1920	342.00	336.00
— bons 6 % 1921	405.00	395.00
— 6 % févr. 1922	493.00	487.00
— 6 % juill. 1922	465.00	463.00
— 6 % janv. 1923	362.00	358.00
— 6 % juin 1923	360.00	355.00
— 6 % 1924	264.00	300.00
Dép. Nord 6 % 1921	—	365.00
Banq. de France (n.).	11.410	11.475
— de l'Algérie (n.)	—	6855
— Nation. de Crédit	598	542
— Paris et P.-Bas.	1220	1217
— Transatlantique.	282	275
— Union Parisie.	815	796
Compagnie Algérienne.	1107	1102
Compt. Nat. d'Escompte	889	878
Crédit Comm. France.	594	590
— Foncier France	1510	1470
— Lyonnais	1615	1600
— Mobil. Français	430	530
Société Générale (n.).	832	829
Rente Foncière	4860	4825
Suez	13.920	13.510
Est	—	395
Lyon	812	805
Midi	—	—
Nord	1068	—
Orléans	—	—
Etabl. Bokanowski	549	550
Banq. Londres, Mexico	426	436
— Nat. du Mexique	1150	1170
— Imp. Otto 250 f.	1119	1180
— Espan. R'o-Plata	—	—
Crédit Fonc. Egyptien.	4585	4780
Banque Indo-Chine	1240	1300
Banque d'Athènes	—	—
Crédit Fr.-Canadien	9000	9700
Banque Pays du Nord	327	332

Valeurs	Cours de la veille	Cours du jour
Crédit Fonc. Colonial	576	560
Gén. Alsacienne Banq.	565	560
Nancéienne de Crédit	225	—
Serbie 4 % am. 1895	117.25	117
Turc Dette ott. c. unf.	90.60	93.60
Turc Dette 5 % 1914	79.80	64.10
Russe Cons. 1res et 2e s.	21.90	21.15
— 3 % or 1891-94	13.00	12.50
— 3 % or 1896	—	—
— 3 ½ % or 1894.	—	—
— 4 ½ % 1909	15.60	14.40
— 5 % or 1906	19.90	19.00
Dabrowa	517	506
Financière des Pétroles	—	—
Pétroles Premier	395	375
Nitrate Railways	1945	1940
Central Mining	2425	2510
Kuhlmann (Etablis.)	429	420
Chargeurs Réunis	519	533
Messageries Mar. ord.	—	—
Transatlantique ord.	127	125
Métropolitain de Paris	495	492
Nord-Sud de Paris	—	—
Distr. Paris. d'Electr.	925	928
Electricité (C. G. E.)	1630	1615
Télégraphie sans Fil	—	—
Thomson-Houston	241	230
Forges. Ac. Ne et Est	251	—
Forg. C. El. Jeumont	258	—
Trél. Lam. du Hâvre	170	176
Mines de Courrières	629	624
Mines de Lens	322	314
Boléo	271	265
Gaz de Paris	251	255
Aciéries de France	215	215
— de Longwy	730	730
— Micheville	540	565
Fives-Lille	1265	1260
Forg. et Ac. Marine	—	565
Senelle-Maubeuge	875	860
Télégraphes Nord	4540	4700
Charbonn. Tonkin	96.50	96.90
Béthune	3649	3620
Marles	410	—
Vicoigne, Nœux	505	501
Albi	735	—
Bruay	2365	—
Liévin (Coup. de 30)	8100	—
Saint-Gobain	3650	3595
Distiller. Indochine	2900	3090
Sucrer. brésiliennes	500	500
— coloniales	530	530
Cie fr. Afrique Occid.	2790	2774
Créd. Ind. com. (n.)	800	800

Valeurs	Cours de la veille	Cours du jour
Marseillaise de Crédit	435	432
Havraise Energ. Elect.	600	600
Chatillon-Commen	1389	1380
Comment.-Four. (J.)	870	870
Gaz et Eaux	465	461
Magasins Gén. Paris	1660	1640
Eaux (Cie Générale)	1650	1650
Air comprimé	1970	2065
Ouest-Lumière	240	225
Electricité de Paris	1232	1255
Industr. Téléphones	590	570
Gaz France-Etranger	720	711
Métaux (Cie franç)	1295	1290
Cuivre et Pyrites	341	338
Dynamite (Soc. Cie)	2075	2075
Malacca (ord.)	581	576
Phosph. Constantine	467	—
Phosphates Tunisiens	382	378
Tubize (Soie) priv.	432	425
Omnium Int. Pétroles	456	—
Royal Dutch	52.900	56.200
Bakou	—	—
Baku Karaidin	221	228.50
Caoutchouc (Financ.)	438	436
Colombia	480	475
De Beers (ordinaire)	2381	2490
Franco-Wyoming ord.	641	622
Huiles de Pétrole	374	375
CRÉDIT FONCIER		
Com. 1879 2.60 r. 100	419	415.00
Com. 1879 2.60 r. 500 f.	—	—
— cinq. r. à 100 f.	—	—
Fonc. 1879 3 % r. 500 f.	451.00	450.00
Com. 1880 3 % r. 500 f.	443	440
Fonc. 1883 3 % r. 500 f.	—	195
— 1885 2.60 r. 500 f.	200	202
— cinq. r. 100 fr.	—	—
Com. 1891 3 % r. 400 f.	181	186
— 1892 2.60 r. 500 f.	212	212
Fonc. 1895 2.60 r. 500 f.	215	215
Com. 1899 2.60 r. 500 f.	200	196.50
Fonc. 1903 3 % r. 500 f.	220	225
Com. 1906 3 % r. 500 f.	205	205
Fonc. 1909 3 % r. 250 f.	117	117
Com. 1912 3 % r. 250 f.	116	115.50
Fonc. 1913 3 ½ r. 500 f.	216	215
— 4 r. à 500 f.	315	312
Emp. 1917 5 ½ r. 300 f.	183	180.50
Dom. 1920 5 ½ r. 500 f.	297	295
Emp. 1921 6 ½ r. 500 f.	330	320
Com. 1922 6 % r. 500 f.	312	300
— 1922 6 % r. 180 p.	—	—
— 1923 6 % r. 500 f.	—	—

Valeurs	Cours de la veille	Cours du jour
— 1923 6 % r. 120 p.	308	300
Bons 100 f. 1867 (p.)	70.25	70.00
Bons 100 f. 1888 (p.)	67.00	68.00
VILLE DE PARIS		
1865 4 % r. à 500 fr.	742	732
1871 3 % r. à 400 fr.	296	298
1875 4 % r. à 500 f.	340	349
1876 4 % r. à 500 fr.	357.75	347
1892 2 ½ r. à 400 fr.	163.75	165
1894-96 2 ½ r. 400 fr.	161	165
1898 2 % r. à 500 fr.	195	195
1899 2 % Mét. r. 500 fr.	183	180
1904 2 ½ M. r. 500-1000	187	188
1905 2 ¾ r. à 100 fr.	300	309.75
1910 2 ¾ M. r. 400 fr.	157	154
1910 3 % r. à 400 fr.	158	156
1912 3 % r. à 300 fr.	161	164
1919 5 % r. à 500 fr.	258	—
1921 5 ¾ % r. à 500 f.	382	385
1922 obl. déc. 6 %	457	445

COURS DES CHANGES

	Cours de la veille	Cours du jour
Londres	161.70	168.40
Londres (Chèques)	—	—
New-York	33.44	34.70
Belgique	97.70	99.00
Allemagne (100 Reich.)	784.00	—
Argentine	—	—
Danemark	865.00	—
Espagne	473.00	500.00
Hollande	1335	1395
Italie	118.00	128.00
Norvège	—	—
Pologne	—	—
Portugal	—	—
Prague	99.70	103.00
Roumanie	12.10	12.50
Suède	685.50	930.00
Suisse	641.00	660.00
Vienne	—	—

LE HAVRE — AMÉRIQUE — LIVERPOOL — JUMEL — NEW-YORK

Prix en Francs aux 50 kilos — Prix en Pence à la livre anglaise — Prix en cents à la livre anglaise

Précéd. Clôt.	10 h.	4 h.	o/B	Précéd. Clôt.	Ouvert.	Clôt.	H	B
	720	7200			5000			
751	766	808	57 ..	9.66	9.62	9.71	.5	..
751	766	804	53 ..	9.57		9.59	.6	..
755	770	810	57 ..	9.48	9.43	9.52	.4	..
758	776	814	56 ..	9.39		9.38	.2	..
763	782	820	57 ..	9.26		9.28	.2	..
766	786	819	53 ..	9.17	9.14	9.18	.1	..
766	783	819	53 ..	9.11		9.11	....	..
766	785	822	56 ..	9.11		9.11	....	..
769	788	825	56 ..	9.09	9.06	9.09	....	..
771	790	827	56 ..	9.09		9.08	..	.1
772	792	832	60 ..	9.11	—	9.10	..	.1
774	794	834	60 ..	9.09		9.08	..	.1
				9.10		9.09		.1

MOIS de Livraison	Précéd. Clôt.	Clôt.	H	B	Précéd. Clôt.	10 h.	16 h. 30	Clôt.
Ventes disponibles courant	15.28	15.36	.8	..	18.70	—		—
Juin	15.00	15.11	.11	..	18.34			..
Juillet	14.96	15.01	.11	..	18.1.	18.18	18.22	..
Août	14.90	15.01	.11	..	17.76			..
Septembre	14.80	14.91	.11	..	17.55			..
Octobre	14.72	14.81	.9	..	17.45	17.45	17.52	..
Novembre	14.62	14.71	.9	..	17.44			..
Décembre	14.52	14.61	.9	..	17.43	17.45	17.46	..
Janvier	14.47	14.56	.9	..	17.38	17.40	17.38	..
Février	—	—	..	..	17.43			..
Mars		—	..	..	17.48			..
Avril		—	..	..				..
Mai		—	..	..				..

MARCHÉS DES COTONS DU 18 MAI 1926. — Cours du Dollar à Londres, 4.86 1/2. WELD et Cie.

Le Gérant : Alfred Messiaen. *Imprimerie du Journal de Roubaix, 71, Grande Rue.*

CHOCOLAT-MENIER

Pour CROQUER, demandez le "RIALTA"

Préférable à tout autre..... en raison de sa qualité et de son prix très avantageux, puisque la Tablette "RIALTA" pèse 200 grammes nets ou 100 grammes nets de Chocolat, c'est-à-dire un poids supérieur à celui de la plupart des tablettes de Chocolats similaires.

FEUILLETON du « JOURNAL de ROUBAIX » du 19 mai 1926 — N° 36.

Le Compagnon de Captivité

Roman inédit

PAR UN OUVRIER ROUBAISIEN

PREMIER ÉPISODE

L'IMAGE SE FORME

VIII (Suite)

Brutalement un coup de feu éclate

Il est 7 heures. Le rassemblement doit avoir lieu à 9. Fébrilement, les mains ficelent les bagages. Planque n'a que peu de choses. Isaïe, qui a une marraine de guerre à Lyon, emporte la valeur de deux ou trois colis de 5 kilos ; de plus, il a du linge et des vêtements de rechange. La charge sera lourde, mais le maigre hercule n'y pense guère.

A ce moment, quelqu'un annonce la rentrée d'un kommando d'usine. Les hommes sont à l'entrée du camp qui attendent. C'est un mélange de Russes, de Français, d'Anglais. Les oisifs vont jeter un coup d'œil de ce côté-là, pour voir. Planque, qui part cependant, est du nombre. Mais, déjà, les rentrants défilent entre les baraques. L'un d'eux, résolument, se dirige vers la 6 A, c'est Lechêne. Après sa tentative d'évasion, on l'a expédié sur Bochum, à la métallurgie. Le voici qui entre, vêtu entièrement d'habits civils à bandes marron. Ses traits indiquent sa rancune aggravée de toutes ses déconvenues. Il a agi de toutes les manières imaginables pour être du nombre des rentrants. De nouveaux projets fermentent dans son cerveau.

Dès son premier pas dans la baraque, il se trouve devant Isaïe que Duhaut a désiré voir avant son départ et qui sort de la pièce des sous-officiers. Le regard de Lechêne est vénimeux, mais le géant dédaigne de le remarquer.

Planque était jadis son voisin de lit. C'est vers lui qu'il se dirige, car le brave garçon n'a fait qu'une courte sortie.

— Qu'est-ce qu'il y a ici? lui demande Lechêne.

— Je pars pour la Russie. Ça m'est égal. Et l'homme-rapport raconte aussitôt les incidents de la soirée précédente. Felvre blessé, un homme tué en « voulant les mettre ».

— Felvre, un chic type que tout le monde estime. Il n'a pas laissé échapper une plainte. C'est lui que je regrette en m'en allant...

— Un c..., un flatteur de riche, grogne l'autre. Il n'a eu que ce qu'il mérite.

— Tu es un drôle, toi, Lechêne. Personne ne t'aimera jamais.

— Je m'en f... ; je ne m'occupe jamais des autres, moi.

— Oui, tu es un égoïste, ça se sait.

Après un silence, Lechêne demande :

— Et le grand, est-ce qu'il va en Russie, lui?

— Il y va. Eh bien, malgré qu'il a un drôle de caractère, c'est un vrai compagnon tout de même, un type qui ne laisse jamais ses copains dans l'embarras. Je vais tâcher de me mettre avec lui, par là.

— Andouille... murmure Lechêne.

Par hasard, il peut s'installer à son ancienne place qui est libre. Il défait ses bagages... Sans doute reçoit-il force colis, car les boîtes de conserves, les paquets de chocolat, de lait condensé, forment un respectable amas de victuailles dont se recouvre le hamac. En plus, quelques livres.

— Regarde, dit-il à Planque qui n'a qu'à mettre la besace au dos pour partir, regarde ces bouquins-là, c'est du Balzac. Tu ne sais pas ce que c'est que du Balzac, toi ! Les auteurs, ça ne te dit rien ?

— Non, répond Planque.

— Andouille ! répète Lechêne.

Il continue :

— Balzac, vois-tu, c'est un écrivain qui a étudié les caractères...

— Il aurait eu de l'ouvrage avec le tien, fait l'homme-rapport.

Cette saillie paraît surprendre profondément le petit homme noir, car sous leurs profondes arcades, ses yeux ont lancé une flamme mauvaise. Mais, il ne relève pas le propos.

— Oui, moi, j'ai lu *Le Lys dans la Vallée*, *Le Cousin Pons*, *Eugénie Grandet*, *Les Chouans*, énumère-t-il.

— Alors, tu t'instruis pour toi tout seul?

— Je ne vais pas m'instruire pour des c... comme toi, tu penses bien ! Je m'instruis pour moi, et je vois clair. Un de mes associés, avant la guerre, avait voulu me mettre dedans, c'est moi qui l'ai mis. Je me levais la nuit pour voir s'il ne me volait pas... Ma femme aussi m'aurait volé si je n'avais pas eu l'œil sur elle.

— Tu as une femme ? fit naïvement Planque.

— Oui, c'est elle qui m'a rendu comme tu me vois. J'avais lu le *Cousin Pons*, sans ça, elle m'aurait arrangé comme la concierge arrange Pons. Mais elle n'est pas de taille.

Le kompagnie-führer apparut à l'entrée de la baraque. Duhaut, en sa double qualité d'interprète et de chef de baraque, l'accompagnait.

— Allons ! mes amis, l'heure est venue pour le rassemblement.

— Lui, il ne part pas, bien sûr, fait Lechêne. Les riches se tirent toujours d'affaire, eux!

— C'est comme toi, alors. Tu l'as dit tout à l'heure.

Se voyant pris, Lechêne ne releva pas la tête pour répondre aux adieux de Planque.

— Au revoir...

Le rassemblement se fit sur la terrasse réservée à l'appel ordinaire des corvées. Le grand feldwebel Zo était là, solennel, botté, la casquette bien établie sur son crâne de céphalopoïde. Un officier doit venir, le capitaine Schlück, mais Zo veut lui éviter une trop longue attente. Il rassemble trente minutes avant l'heure prescrite et, aussitôt, ordonne un visite en règle des bagages. Il faut défaire les paquets si laborieusement ficelés, en étaler le contenu sur le sol. Zo passe et, de la main, avec force cris gutturaux, indique, aux soldats qui fouillent, ce qu'il faut interdire ou permettre : On ne peut emporter plus d'un pantalon, plus d'un veston. Chaussures, linge, habits, font bientôt des tas à réjouir l'œil d'un fripier. Les divers ustensiles et couteaux qui servent à ouvrir les boîtes de conserves sont prohibés. Les cantines des kommandos sont heureuses de vendre de ces objets sur les lieux, cela fera aller la *bedide gommerce*.

L'officier responsable est arrivé. Il fait procéder à un appel sérieux que Zo vérifie derrière les caporaux-comptables. Cinq partants font défaut.

Zo recompte lui-même, il compte. Comment cela est-il possible !

— Vous n'avez pas procédé à un appel préparatoire ? lui demande le capitaine.

Jamais Zo n'aurait pu croire que des absences fussent possibles. Il rassemble les chefs de baraques tant allemands que français : se fait lire tous les noms à haute voix, pendant que le capitaine Schlück, pour tromper son ennui, se promène de long en large en examinant les plantes vertes qui ornent les palissades de la cantine.

Zo s'aperçoit de quelques erreurs dans le relevé des noms. Il réclame la feuille des auxiliaires et prend un homme de-ci, de-là. A Duhaut, il désigne Felvre. L'interprète lui explique l'incident de la soirée précédente: Felvre, se promenant avec lui, blessé par la balle tirée par la sentinelle après l'homme qui tentait de s'évader.

— Bon, fait le feldwebel, c'est heureux que vous ayez été témoin, sans cela il y a gros à parier que votre Felvre eût été considéré comme fautif.

Puis, après un instant de réflexion :

— Au fait, parmi les gens qu'on vient de nous renvoyer de Bochum, quelques-uns nous sont signalés comme indisciplinés.

Consultant une liste qu'il retire d'un carnet, il cherche un instant.

— A la 6 A, vous avez celui-là, dit-il, en désignant du doigt un nom annoté d'une croix bleue.

— Lechêne ?

(*A suivre.*) JULES DELESPIERRE.

Avis de Sociétés ET Publications

Etude de Me Albert GHESQUIERES, docteur en droit, notaire à Tourcoing, rue Nationale, 61

Transformation de Société

Aux termes d'un acte reçu par Me GHESQUIERES, notaire à Tourcoing, le quatre mai mil neuf cent vingt six, enregistré.

M. Paul SIX-PROUVOST,
Et M. Albert SIX-SAINT,

Tous deux négociants en laines et industriels, demeurant à Tourcoing.

Seuls membres de la société en nom collectif existant entre eux, sous la raison

« ALPHONSE SIX »

ont déclaré transformer ladite société en une société à responsabilité limitée et établir les statuts de ladite société desquels il est extrait ce qui suit :

La société en nom collectif existant entre MM. Paul et Albert SIX est transformée en une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du sept mars mil neuf cent vingt cinq et par les présents statuts.

Cette société continuera à avoir pour objet le négoce des laines, le peignage et la filature de la laine peignée.

La dénomination sociale est « ALPHONSE SIX »

société à responsabilité limitée, au capital de vingt millions de francs.

Chacun des gérants signera de sa signature personnelle précédée des mots « l'un des gérants ».

Le siège de la société reste à Tourcoing, Place de la Victoire ci-devant dénommée Place Thiers, 51.

La société a commencé le premier janvier mil neuf cent deux. Sa durée est illimitée.

Le capital social teste fixé à la somme de vingt millions de francs divisé en deux mille parts de dix mille francs chacune entièrement libérées, appartenant à concurrence de moitié à chacun des deux associés.

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, pris parmi les associés. Messieurs Paul SIX-PROUVOST et Albert SIX-SAINT assureront ensemble cette gérance pour une durée illimitée.

Chacun des gérants a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire toutes les opérations se rattachant à son objet.

Chacun d'eux peut notamment nommer ou révoquer tous agents et employés de la société, déterminer leurs attributions, leurs pouvoirs, leurs rémunérations fixes et proportionnelles.

Faire tous achats de marchandises et matières premières, traiter et réaliser tous marchés à l'achat et à la vente des matières et produits fabriqués, recevoir et payer toutes sommes, créer et endosser tous effets, traiter, transiger, compromettre, consentir tous arrangement, concordats et atermoiements, se désister de tous privilèges, hypothèques, action résolutoire et autres droits de toute nature, faire mainlevée de toutes inscriptions, saisies ou oppositions quelconques, le tout avec ou sans paiement, consentir toutes mentions et subrogations avec ou sans garantie.

Toutefois les actes de disposition sortant de la gérance normale de la société tels que les achats et ventes d'immeubles devront pour être valables être signés de tous les associés gérants.

Les gérants sont autorisés à se donner mutuellement toutes délégations de pouvoirs et même à charger l'un d'eux de la gérance générale. Ils peuvent ainsi conférer des pouvoirs à des tiers, mais ces délégations aux tiers ne pourront être faites valablement qu'avec le consentement écrit de tous les gérants.

Le décès d'un gérant n'entraîne pas la dissolution de la société qui se continue avec ses héritiers et représentants.

En cas de décès d'un associé pendant le cours de la société, celle-ci ne sera pas dissoute, elle continuera d'exister avec les héritiers et représentants de l'associé décédé qui deviendront associés, proportionnellement aux parts qui leur seront attribuées par le partage de la succession.

Deux expéditions dudit acte ont été déposées le quinze mai 1926, l'une au greffe du Tribunal de Commerce de Tourcoing, et l'autre au greffe de la Justice de Paix du canton Sud de la même ville.

792380d (Signé) Ghesquières.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte sous seings privés, en date à Roubaix du dix-sept mai 1926, y enregistré (SSons), f° 101, n° 958, le 15 mai 1926, il appert qu'il a été formé entre M. Raymond BRAYE, demeurant à Roubaix, 200, Grande-Rue, et M. Gustave BAUSIÈRE, demeurant à Roubaix, 17, boulevard de Mulhouse, une société en nom collectif ayant pour objet le contentieux général (fonds de commerce, immeubles, liquidations, rédaction de tout acte, recouvrements de créance, défense en justice, consultations juridiques, etc., etc.)

Cette société est constituée pour une durée illimitée à partir du 1er juin 1926 et pourra être dissoute si un associé en fait la demande. Le siège de la société est à Roubaix, 43, rue des Fabricants; il pourra être transféré partout ailleurs du consentement des associés.

La raison sociale est :

Contentieux Général
R. BRAYE et G. BAUSIÈRE
Liquidateurs

Chacun des associés pourra agir seul et séparément et aura la signature sociale, mais n'en pourra faire usage que pour les besoins de la société, à peine de nullité de tous engagements pris à cette stipulation et ce, même à l'égard des tiers.

Deux exemplaires de l'acte du 17 mai ont été déposés le 17 mai 1926, l'un au greffe du Tribunal de Commerce de Roubaix, l'autre au greffe de la Justice de paix du canton ouest de la même ville.

Pour extrait :
Signé: Raymond Braye.
792383d Gustave Bausière.

Les créanciers de la liquidation judiciaire du sieur LANTOINE Ernest, fabricant de meubles, 290, rue